


**De:** EauVoloR Bis contact@eauvolor.fr   
**Objet:** Renouvellement des délégations de service Public (demande de documents)  
**Date:** 9 novembre 2023 à 19:16  
**À:** mairie@palavaslesflots.com, Secretariat PAYSDELOR secretariat@paysdelor.fr  
**Cc:** Christophe BEL christophe.bel@paysdelor.fr, Sylvain RIBEYRE sylvain.ribeyre@paysdelor.fr  
**CCi:**

EB

**A l'attention de M. Rognon** (*Président de l'agglomération*)  
**A l'attention de M. Jeanjean** (*Vice Président en charge Eaux et Espaces Naturel*)

Je fais suite à la réunion de ce mercredi 8 novembre 2023,

## On ne change pas une équipe perd,

Tel semble être la devise de l'agglomération au sujet de la tarification de l'eau.

A longueur d'exposé, et indépendamment des sujets traités, les rapporteurs tout comme ceux qui interviennent, mettent en avant leur sensibilité aux problèmes environnementaux, qu'il s'agisse de la préservation des espaces naturels, de la mobilité ou des économies d'énergie ainsi que la préservation de la ressource en eau (PCAET)

Au sujet de l'eau, les propos rapportés par les membres de la commission en charge du sujet rappellent l'objectif tant de la solidarité de l'éco-responsabilité tout en déplorant de ne pas y être parvenu.

En toute fin de séance, la responsable budgétaire fait part de ses inquiétudes concernant la couverture des investissements nécessaires pour l'eau potable.

### Il s'agit donc d'un échec :

- Une facturation où les plus gros consommateurs restent ceux qui paieront le moins
- Une facturation où à l'inverse, les consommateurs les plus économes seront ceux qui paieront le plus
- Une facturation où les touristes seront financés en partie par les habitants
- Une facturation dont la comptable doute de sa capacité à couvrir les investissements nécessaires.

**Vos ambitions** proclamées et mises en avant **tombent à l'eau** ! Triste management où la **volonté politique est dissoute dans d'improbables et prétendues difficultés** techniques.

Difficultés bien surmontées par les soumissionnaires.

## L'analyse de l'échec et de ses conséquences sur les habitants.

Tout d'abord, faute d'avoir été régulièrement convoquée avant que les décisions soient prises, la CSSPL, un certain nombre d'éléments ne nous ont pas été communiqués.

Ce qui ne permet, ni d'en comprendre le bien fondé, ni pas d'en faire l'analyse.

C'est pourquoi je vous saurai gré de bien vouloir me les transmettre .

Il s'agit des **documents, absents lors de la transmission de l'ordre du jour**

A savoir :

### **Eau Potable**

**Vu les documents de la consultation envoyés le 6 janvier 2023 au JOUE** ; au BOAMP ; à la Revue Le Moniteur et sur le profil d'acheteur <http://www.paysdelor.fr/marches> ; => L'accès aux documents ne sont pas public (clés d'accès : Mail / mot de passe)

**Vu le rapport d'analyse des candidatures** et la **décision du 4 avril 2023** de la commission de délégation de service public portant admission des candidats SAUR, VEOLIA Eau et SUEZ Eau France à présenter une offre;

**Vu le rapport d'analyse des offres** et le **procès-verbal de la commission de délégation de service public comportant son avis sur** les offres remises par les trois soumissionnaires SAUR, VEOLIA Eau et SUEZ Eau France du 10 mai 2023 ;

Vu le **projet annexé de contrat de concession de service public** et **ses annexes**

Vu les **documents transmis aux membres du Conseil de communauté** en vertu de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

### **Assainissement**

Vu **la délibération du Conseil de communauté du 3 novembre 2022** portant recours à un contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service public d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire communautaire (8 communes), pour une durée fixée à 7 ans, à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2030 ;

Vu **les documents de la consultation envoyés le 6 janvier 2023 au JOUE** ; au BOAMP ; à la Revue Le Moniteur et sur le profil d'acheteur <http://www.paysdelor.fr/marches> ; Vu la visite obligatoire des ouvrages d'assainissement organisée le 23 janvier 2023 ;

Vu **le rapport d'analyse des candidatures et la décision du 4 avril 2023** de la commission de délégation de service public portant admission des candidats SAUR, VEOLIA Eau et SUEZ Eau France à présenter une offre ;

Vu **le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal** de la commission de délégation de service public comportant son avis sur les offres remises par les trois soumissionnaires SAUR, VEOLIA Eau et SUEZ Eau France du 10 mai 2023 ;

Vu **le rapport annexé du Président sur les motifs du choix du concessionnaire et l'économie générale du contrat**;

Vu **le projet annexé de contrat de concession de service public et ses annexes** ;

VU **les documents transmis aux membres du Conseil de communauté** en vertu de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par **courrier en date du 20 juin 2023 (signé par M. Rossignol)**, vous m'indiquez que je ne tiens pas compte des explications fournies, voire même que je ne tenterais pas de comprendre les fondements des choix opérés par les élus.

C'est pourtant ce que je cherche à faire. J'espère que vous voudrez bien m'excuser de ne pas y parvenir avec toute la célérité souhaitée.

Acquiescer et se mettre au niveau de l'excellence de vos services administratifs sont pour nous source de grandes difficultés.

Je suis désolé que vous voyez dans nos requêtes, suivant ce même courrier « Menaces et Accusations dont je ferai régulièrement preuve ».

Les termes me semblent quelques peu excessifs pour ce qui ne reste que de simples désaccords.

Je ne manquerai pas une fois les éléments transmis de vous faire part des conséquences sur les habitants et l'étendue des déséquilibres ainsi que les comparatifs entre la situation à fin 2023 par rapport à fin 2024.

A moins que vos excellents services administratifs ne vous en ait déjà fait la restitution. Auquel cas ces analyses feraient double emploi.

Cordialement,



Philippe ROUGELOT

[www.eauvolor.fr](http://www.eauvolor.fr)

[contact@eauvolor.fr](mailto:contact@eauvolor.fr)

07.xx.xx.xx.xx